



Le Président-Directeur Général

Monsieur Jean-Martin Folz

à l'attention de Monsieur  
Jean-Martin Folz

Paris, le 5 juillet 2019

Monsieur,

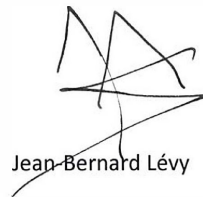
Le 19 juin dernier, l'Autorité de sûreté nucléaire a annoncé sa décision de ne pas retenir la proposition d'EDF concernant les soudures de traversées de tuyauterie vapeur du circuit secondaire principal du réacteur EPR de Flamanville, et a demandé à EDF que la remise à niveau des huit soudures de traversée de l'enceinte de confinement intervienne avant la mise en service du réacteur. Cette décision s'ajoute à plusieurs événements ayant conduit à remettre en cause les objectifs initiaux du projet.

C'est pourquoi, après un entretien avec le Ministre de l'Economie Monsieur Bruno Le Maire, je souhaite pouvoir fournir à l'Etat actionnaire une analyse précise et complète sur les raisons qui avaient conduit au choix de l'EPR au moment du lancement de ce programme, des causes des retards successifs pour la réalisation de l'EPR de Flamanville, des écarts constatés entre les prévisions initiales des coûts de réalisation et des coûts à terminaison tels que prévus aujourd'hui et les responsabilités des différentes parties impliquées dans ce chantier. Cette analyse sera complétée en procédant aux comparaisons pertinentes avec le développement de cette même technologie à l'étranger (Taishan 1&2 en Chine et OL3 en Finlande).

J'ai souhaité vous confier la mission de réaliser cet audit indépendant et je vous remercie de l'avoir acceptée. Je souhaite disposer de vos conclusions, que nous présenterons à M. Le Maire, avant le 31 octobre 2019.

Sachez que vous pouvez compter sur mon engagement et ma disponibilité, ainsi que celle de l'ensemble des équipes du groupe EDF, pour permettre la bonne réalisation de cette mission.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Bernard Lévy